

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Le 17 septembre, à 19 heures, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame le Maire ouvre la séance, à 19 heures, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2024 13

Désignation du secrétaire de séance

V08 2024 11

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif à un hommage à François Lebel dans l'espace public du 8^e arrondissement

08 2024 16

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2024 DDCT 161, DDCT 168, DVD 110

08 2024 14

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 8^e arrondissement du 11 juin 2024

2024 DAC 337

Subventions de 324 475 euros et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens

2024 DLH 148

Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 43-45 rue de Laborde d'un programme de création de 10 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (968 000 euros)

2024 DDCT 134

États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025

2024 DDCT 135

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025

2024 DDCT 136

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

08 2024 15

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^e a la charge

2024 DDCT 161

Subventions de 94 650 euros à 14 associations, au titre de l'appel à projets « Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde » à Paris 8^e arrondissement et conventions d'objectifs

2024 DDCT 167

Grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du Théâtre de la Concorde – Espace Cardin

2024 DDCT 168

Théâtre de la Concorde – Espace Cardin - Convention de partenariat avec le journal le Nouvel Obs et convention de partenariat avec l'institut Rafael, Maison de l'après cancer

2024 DAE 6

Subventions de 500 000 euros, avance remboursable (500 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

2024 DAE 123

Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

2024 DAE 158

Salon d'art contemporain et de design et Salon d'automne sur l'avenue des Champs Élysées du jeudi 17 octobre 2024 au dimanche 27 octobre 2024 - Convention de partenariat et tarification

2024 DAE 262

Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants

2024 DFPE 134

Subventions de 87 761 euros et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour trois établissements d'accueil du jeune enfant

2024 DASCO 34

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)

2024 DASCO 35

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

2024 DASCO 36

Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)

2024 DASCO 56

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

2024 DASCO 138

Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

2024 DASCO 88

Conventions et subventions associées (24 914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin

2024 DEVE 74

Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)

2024 DVD 110

Stationnement de surface – mesures d'ajustement

V08 2024 12

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris participe pleinement au cofinancement du plan "un métro pour tous" proposé par la Présidente de la Région Île-de-France

V08 2024 13

Vœu de Mme LÉCUYER pour que le Conseil de Paris dénomme une voie publique du 8^e arrondissement en hommage à François LEBEL, ancien Maire du 8^e arrondissement

Q08 2024 05

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le rôle de médiation que la mairie compte jouer pour rassurer les riverains du futur centre d'hébergement Emmaüs au 16 rue Alfred de Vigny

Mme d'HAUTESERRE

Mesdames et Messieurs, bonsoir et merci pour votre présence. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances et que vous avez bien suivi les JO, qui ont été un succès exceptionnel.

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1^o/ 08 2024 13**Désignation du secrétaire de séance****Mme d'HAUTESERRE**

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. La délibération 08 2024 13 est adoptée à l'unanimité.

2^o/ V08 2024 11**Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement relatif à un hommage à François Lebel dans l'espace public du 8^e arrondissement****Mme d'HAUTESERRE**

Mes chers collègues, je vous demande de vous lever pour rendre hommage à François LEBEL, décédé le 22 août 2024.

Tout au long de sa carrière, François LEBEL s'est attaché à défendre les intérêts des habitants du 8^e arrondissement. Il a été conseiller de Paris de 1977 à 2014. Lors de la réforme du statut de Paris en 1983, il est devenu le premier Maire du 8^e arrondissement, fauteuil qu'il occupa jusqu'en 2014. Enfin, il avait tenu à demeurer conseiller d'arrondissement pour la mandature 2014-2020. Au total, ce ne sont donc pas moins de 43 années qu'il a consacrées à notre arrondissement. De nombreuses familles de l'arrondissement gardent de lui le souvenir d'un élu affable, engagé dans la défense de l'identité du

8^e arrondissement, si particulier et unique à Paris. Comme le veut la tradition républicaine, François LEBEL avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 2004 pour ses années de service, et s'était vu conférer sur ma proposition le titre de Maire honoraire en 2014.

Une messe en l'église Saint-Augustin a été célébrée le 28 août dernier, durant laquelle j'ai partagé en votre nom les condoléances du Conseil d'arrondissement à sa femme, à sa fille et à son fils. En reconnaissance de son engagement constant pour le 8^e arrondissement, j'ai souhaité que notre Conseil adopte ce soir le principe d'une prochaine dénomination d'un espace public en la mémoire de François LEBEL. Nous choisirons naturellement le lieu le plus adapté, en accord avec son épouse et ses enfants.

Je vous remercie et je vous propose une minute de silence.

Je vous propose de délibérer sur le vœu. Le vœu V08 2024 11 est adopté à l'unanimité (abstention de Mme Athénaïs MICHEL).

3°/ 08 2024 16

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2024 DDCT 161, DDCT 168, DVD 110

Mme d'HAUTESERRE

Trois délibérations nous sont parvenues après la publication de l'ordre du jour dans les délais réglementaires. Nous devons délibérer pour les inscrire à notre ordre du jour définitif. La délibération 08 2024 16 est adoptée à l'unanimité.

4°/ 08 2024 14

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 8^e arrondissement du 11 juin 2024

Mme d'HAUTESERRE

Y a-t-il des observations à formuler ? La délibération 08 2024 14 est adoptée à l'unanimité.

5°/ 2024 DAC 337

Subventions de 324 475 euros et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens

M. HESSE

Madame le Maire, mes chers collègues, je vous propose ce soir par le présent projet notre soutien comme chaque année à six établissements cinématographiques qui exploitent six salles de cinéma indépendant classées « art et essai », afin de les aider à financer leurs travaux de rénovation, de remise aux normes et de modernisation, ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels. Une subvention de 90 000 euros sera allouée au Lincoln dans le 8^e arrondissement afin de poursuivre la rénovation de ces salles.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur de cinéma, je vous propose d'autoriser la maire de Paris à signer ces six conventions et de bien vouloir en délibérer.

La délibération 2024 DAC 337 est adoptée à l'unanimité.

6°/ 2024 DLH 148

Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation 43-45 rue de Laborde d'un programme de création de 10 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (968 000 euros)

Mme d'HAUTESERRE

L'opération du 43-45 rue de Laborde vise à transformer un ancien garage en logements familiaux.

Outre la création de 10 logements sociaux, 8 logements intermédiaires vont être également créés. C'est assez inédit ces dernières années dans l'Ouest parisien, car il ne s'agit pas de logements qui comptent dans les critères de la loi SRU. C'est une satisfaction d'avoir pu obtenir cette programmation, car elle permettra à 8 familles de la classe moyenne de bénéficier de loyers deux fois moins chers que ceux pratiqués sur le marché libre. Trop souvent, de jeunes couples qui sont nés et ont grandi dans l'arrondissement doivent se résoudre à quitter le 8^e, voire Paris, en raison de loyers trop élevés. Je crois qu'il faut dépassionner ce sujet des logements sociaux en cessant les caricatures et en se confrontant un peu plus à la réalité que vivent nos habitants.

D'ailleurs, je note que Mme Valérie PÉCRESSÉ, Présidente de la Région Île de France, co-finance de nombreuses opérations et sera présente demain à Paris pour inaugurer une opération qu'elle a cofinancée dans le 12^e arrondissement. Le préfet de la région, les adjoints au maire et la maire du 12^e arrondissement seront aussi présents.

L'opération fait la part belle aux logements familiaux. Plus de la moitié des logements créés seront ainsi des T3, des T4 ou des T5.

Enfin, un commerce de 104 m² sera créé et bénéficiera aussi d'un loyer attractif afin de favoriser le commerce de bouche ou de proximité.

En 2021, notre Conseil a validé l'attribution d'une subvention de 1.008.973 euros à Paris Habitat pour le volet logement social de l'opération. Depuis, les études ont montré des besoins complémentaires pour renforcer les fondations, et les coûts de construction ont considérablement augmenté en raison de la guerre en Ukraine. Pour la seule partie des logements sociaux, le coût de l'opération augmente de 26 %, passant de 5 à 6,2 millions d'euros.

C'est un renchérissement conséquent, comme le subissent l'ensemble des porteurs de projets immobiliers dans l'arrondissement. Cependant, je reste convaincue qu'il faut maintenir cette opération, d'autant plus que les premiers travaux ont débuté.

Le texte qui nous est soumis propose d'augmenter la subvention de la Ville de Paris de 968 000 euros. Paris Habitat engage 345 000 euros de fonds propres supplémentaires. La livraison de l'opération est attendue en 2026.

Le contingent du 8^e arrondissement sera de 3 sur les 10 logements sociaux. Nous organiserons une réunion de peuplement avec l'ensemble des réservataires afin de définir les publics à loger.

Mme LECUYER

Je voterai pour cette délibération. Ce beau projet est lancé. Mais cela revient à plus de 600 000 euros par appartement pour de simples travaux, et non des constructions. C'est un important budget.

Mme d'HAUTESERRE

Tout sera démoli et des travaux de dépollution sont prévus, ce qui nécessite en effet un budget supplémentaire. Je vous remercie de voter pour cette délibération, qui est importante. Vous savez que de plus en plus de jeunes couples qui ont vécu dans l'arrondissement l'ont quitté et souhaitent y revenir. Même si certains parents sont propriétaires d'appartements, quand les jeunes couples

fondent leur foyer, ils ne peuvent pas les garder chez eux. Ce sont donc ces jeunes couples qui souvent demandent s'ils peuvent accéder à un logement social. Nous n'en avons que 3% dans l'arrondissement, et on ne cesse de dire que les gens quittent le 8^{ème}. C'est aussi une des raisons pour laquelle il faut impérativement que nous fassions revenir cette génération afin qu'elle bénéficie de la qualité de nos écoles et de nos crèches.

La délibération 2024 DLH 148 est adoptée à l'unanimité.

7°/ 2024 DDCT 134

États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025

Mme d'HAUTESERRE

Dans le cadre de la préparation du budget 2025, nous devons délibérer, comme chaque année, sur les modalités de calcul des différentes dotations qui composent notre budget d'arrondissement.

La dotation d'animation locale comprend les crédits d'animation locale et les crédits des conseils de quartier. Je vous rappelle que les crédits d'animation locale sont déterminés en fonction de la population, comme le prévoit la loi, avec une modulation en fonction des critères sociaux.

La dotation de gestion locale permet d'assurer le fonctionnement des équipements de proximité, c'est-à-dire, par exemple, les crèches, les écoles, les équipements sportifs ainsi que les squares et jardins. Là aussi, les clefs de répartition sont figées depuis plus d'une décennie en dépit du mouvement de territorialisation à Paris.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, je considère que ces critères d'attribution, effectivement principalement sous conditions de ressources, sont lacunaires. Ils pondèrent trop la population et pas assez les usages et les équipements. Je regrette par ailleurs que d'autres critères, à l'instar du nombre de travailleurs, ne soient pas davantage pondérés dans l'attribution des dotations aux arrondissements. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

La délibération 2024 DDCT 134 est adoptée à l'unanimité (abstention de Mme LÉCUYER).

8°/ 2024 DDCT 135

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025

La délibération 2024 DDCT 135 est adoptée à l'unanimité.

9° & 10°/ 2024 DDCT 136 – 08 2024 15

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025 et Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^e a la charge

M. GAUGER

Je vais présenter en même temps cette délibération et la suivante, les deux concernant les inventaires des équipements de proximité pour l'année 2025.

Comme l'a rappelé Madame le Maire, nous avons un état spécial par arrondissement qui chaque année encadre des dépenses de fonctionnement relatives à la gestion de ces équipements de proximité, à l'exclusion évidemment du personnel. Ces équipements de proximité sont principalement les écoles maternelles et élémentaires, les bibliothèques, les conservatoires, les jardins d'enfants, les maisons des associations, les espaces verts, les jardinières, etc. La nouveauté, ces derniers temps, ce sont les rues aux écoles.

Nous comptons dans l'arrondissement 48 équipements pour l'année 2025, listés dans le document. Les nouveautés pour l'année 2025 sont le parvis de l'église Saint-Augustin qui a été terminé récemment, la végétalisation des rues Joseph Sansbœuf et Monceau, de la place de Narvik et de la rue aux écoles Robert-Etienne.

Nous vous appelons à voter pour ces deux délibérations.

Mme d'HAUTESERRE

Les délibérations 2024 DDCT 136 et 08 2024 15 sont adoptées à l'unanimité.

11°/ 2024 DDCT 161

Subventions de 94 650 euros à 14 associations, au titre de l'appel à projets « Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits au Théâtre de la Concorde » à Paris 8^e arrondissement et conventions d'objectifs

12°/ 2024 DDCT 167

Grille tarifaire du droit d'entrée des ateliers, conférences et spectacles du Théâtre de la Concorde – Espace Cardin

13°/ 2024 DDCT 168

Théâtre de la Concorde – Espace Cardin - Convention de partenariat avec le journal le Nouvel Obs et convention de partenariat avec l'institut Rafael, Maison de l'après-cancer

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose d'examiner conjointement l'ensemble des délibérations relatives au théâtre de la Concorde -Espace Cardin.

En préambule, je tiens à confirmer que le nom de Pierre Cardin continuera d'être associé au lieu, et je m'en félicite. Il y a par ailleurs une salle Joséphine Baker dans l'espace du théâtre de la Concorde. C'est une demande que j'avais portée auprès de la Maire de Paris. Une salle de l'établissement portera également son nom. Un membre de sa famille est présent et la presse est invitée pour cette soirée d'inauguration. Je me suis excusée puisque je préside le Conseil d'arrondissement de ce soir.

Dans une première délibération, nous sommes invités à entériner les lauréats de l'appel à projets « Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits ». La mission assignée au théâtre est de donner aux citoyens, en particulier les plus jeunes, les outils pour questionner le monde qui nous entoure et prendre un recul critique vis-à-vis du flux ininterrompu d'informations que nous recevons, notamment à travers les réseaux sociaux. C'est un enjeu de société, tant les enquêtes d'opinions montrent que les jeunes sont très perméables aux théories les plus loufoques et relativisent trop fréquemment les certitudes historiques et scientifiques.

La directrice du théâtre, Elsa BOUBLIL, s'est engagée à ce que les collèges et lycées de l'arrondissement bénéficient aussi de ces ateliers.

À ce stade, je vous propose d'émettre un avis favorable. Nous regarderons en Conseil de Paris s'il est nécessaire d'exprimer un vote dissocié en fonction des projets.

Une deuxième délibération fixe les tarifs du théâtre. Si les ateliers et les scènes ouvertes en journée sont gratuits, les événements du soir et du dimanche après-midi seront en revanche payants. Un dispositif de gratuité et de tarif préférentiel est mis en place pour les jeunes, les étudiants et les personnes en situation de précarité. Concrètement, en fonction du type de spectacle, les pleins tarifs oscillent entre 15 et 25 euros. Le prix des séances de cinéma est fixé à 5 euros.

Enfin, une dernière délibération acte deux partenariats, l'un à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du *Nouvel Obs* et l'autre pour un cycle d'ateliers et de conférences sur l'après-cancer menés par l'Institut Rafael.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, chers collègues. Je ne suis pas du tout enthousiaste par rapport à ces délibérations. Je m'inquiète en particulier de la teneur politique militante des programmations du théâtre de la Concorde. Je suis extrêmement réservée par rapport à ce qui va être programmé dans les mois à venir. Je considère que ce n'est pas le lieu du militantisme, du prosélytisme. Je ne sais pas si vous vous êtes déjà penché sur ce qui s'annonce. Il est vrai que c'est assez militant.

J'observe déjà d'ailleurs dans la délibération 2024 DDCT 168 de notre ordre du jour complémentaire que le théâtre de la Concorde projette cette année une convention avec le *Nouvel Obs* pour un événement avec Clémentine AUTAIN, Aurélien BELLANGER, Laurent BERGER, Patrick BOUCHERON, Pascal CANFIN, etc.

J'observe aussi dans la délibération suivante que les subventions accordées au titre de l'appel à projets « Ma citoyenneté, mes rêves et mes droits » au théâtre de la Concorde soutiennent 14 projets parfaitement alignés sur la doxa municipale. Je serai d'autant plus vigilante que la Maire de Paris annonce la gratuité de nombreux ateliers, conférences et autres spectacles pour le public, c'est-à-dire aux frais du contribuable.

Madame la Maire, vous êtes, je crois, administratrice. Comment comptez-vous veiller à la qualité, et surtout à la pluralité des programmations du théâtre de la Concorde ? Est-ce que vous pouvez nous informer sur le montant du budget de fonctionnement de cette institution ? Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en débattre en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, alors que cela fonctionne depuis le mois de février.

Je m'abstiendrai concernant le théâtre de la Concorde.

Mme d'HAUTESERRE

Comme je l'ai expliqué lors du dernier Conseil, ce lieu emblématique, qui était géré à l'époque par Pierre Cardin, a été repris par la Ville de Paris, qui en est le gestionnaire. Puisque la Ville de Paris est aujourd'hui administrée par Mme Anne HIDALGO, que les maires d'arrondissement soient pour ou contre, cela sera acté et réalisé. Le but d'une Maire d'opposition est de négocier pour que ses administrés, notamment les écoles et les établissements qui le souhaitent, puissent accéder à ce lieu de culture, de débat. Si le Conseil municipal du 8^e votait contre, cela passerait quand même et cela ne me permettrait plus de dialoguer pour obtenir qu'un certain nombre d'élèves de l'arrondissement puissent accéder dans cet ancien théâtre où ils n'ont jamais eu l'occasion d'y mettre les pieds. En tant qu'élus, nous nous devons aussi de répondre à des attentes. Nous ne sommes pas du même bord

politique, mais puisque cela se fera quand même, il s'agit de permettre à la population de pouvoir profiter de structures dans l'arrondissement, qui sont rares.

Mme LÉCUYER

C'est pour cela que je vous parle de la pluralité de la programmation. J'ai bien compris que vous étiez dans l'opposition, mais votre rôle en tant qu'administratrice est de veiller à la pluralité de la programmation. Pour le moment, la pluralité n'est pas évidente.

D'autre part, il y a un budget de fonctionnement. On parle beaucoup de gratuité, mais, au final, rien n'est gratuit. Est-ce que vous avez une idée du budget de fonctionnement, puisque vous êtes administratrice ?

Mme d'HAUTESERRE

Il a été annoncé 1,5 million d'euros en fonctionnement et 3,5 millions d'euros pour les travaux de réaménagement de cet espace, qui était auparavant un théâtre, dans l'attente de la réouverture du théâtre du Châtelet. Nous avons régulièrement, avec Elsa BOUBLIL des échanges. Je demanderai une programmation adéquate pour les élèves et étudiants de notre arrondissement afin qu'ils puissent assister à un certain nombre d'événements, de spectacles. Le seul moyen que nous ayons en tant qu'élus d'opposition est d'émettre un avis. Notre avis n'est pas demandé pour la programmation de tous les autres théâtres de notre arrondissement.

Mme LÉCUYER

En tout cas, il est nécessaire de donner son avis. Patrick BOUCHERON est une personnalité qui est quand même très marquée politiquement. Or il est extrêmement engagé dans la programmation du théâtre de la Concorde. En face, il faut donc être capable de défendre le fait que c'est une institution publique, qui n'a pas à être un organe de militantisme.

Mme d'HAUTESERRE

Et concernant le théâtre de la Ville ?

Mme LÉCUYER

Nous sommes d'accord. Vous remarquerez que, très souvent, je m'abstiens, voire je vote contre, concernant le théâtre de la Ville. Je suis méfiante quant au fait d'envoyer les enfants du 8^e arrondissement assister à des ateliers de la Ville de Paris sur le thème de la citoyenneté sans savoir de quoi il retourne exactement. Les parents ont le droit, à juste titre, d'être méfiants. Je pense que tout le monde va voter comme vous autour de cette table mais moi non.

M. BALADI

Nous avons dit que nous avions des réserves.

Mme LÉCUYER

Je ne les ai pas entendues.

M. BALADI

Il ne faut pas caricaturer. Nous allons demander au Conseil de Paris un vote dissocié, association par association. On ne peut pas tout mélanger. Il y a le *Nouvel Obs*, mais aussi une association qui lutte contre le cancer. Le problème de la Ville est que les élus proposent des vœux regroupant plusieurs

éléments à la fois, comme un partenariat avec le *Nouvel Obs* et l'Institut Rafael, Maison de l'après-cancer.

Mme LÉCUYER

Je vous rappelle que ce n'est pas moi qui ai décidé de présenter toutes les délibérations ensemble. Je m'exprime donc sur l'ensemble.

Mme d'HAUTESERRE

Cela concerne le même espace. Comme l'a justement dit M. Vincent BALADI, nous allons dissocier un certain nombre de choses lors du Conseil de Paris. Ce soir, c'est l'inauguration officielle, devant la presse. Jusqu'à présent, de petits travaux ont été réalisés, mais il n'y a pas vraiment eu une programmation des événements dans ce théâtre.

Mme LÉCUYER

Il suffit de lire les délibérations. C'est clair comme de l'eau de roche. Je ne parle même pas des 14 associations. Il est prévu dans le projet du théâtre de la Concorde de faire passer un certain nombre de messages. Libre à vous d'argumenter.

Mme d'HAUTESERRE

Ce n'est pas une question d'argumenter comme je veux. Nous sommes dans l'opposition. Est-ce que vous comprenez ce que cela veut dire ?

Mme LÉCUYER

Je sais ce que cela veut dire. L'opposition sert à s'exprimer.

Mme d'HAUTESERRE

Ah, l'opposition LR a fait beaucoup de choses... C'est pour cela que l'on est dans l'impasse ! Excusez-moi, mais lorsqu'on n'a pas de voix, on est dans une simple opposition et la majorité fait ce qu'elle veut. Le simple fait de s'exprimer, pour que cela figure au procès-verbal, n'apporte pas grand-chose. Il faut des résultats. Lorsque je m'exprime, c'est pour avoir des résultats. J'ai donc obtenu que cet espace Concorde puisse également garder le nom d'espace Cardin, compte tenu de son histoire. Ensuite, petit à petit, nous allons voir, avec la Directrice Elsa BOUBLIL, ce que nous pourrions faire pour les habitants du 8^e arrondissement, notamment les écoliers, collégiens et lycéens.

M. BALADI

Nous serons évidemment vigilants quant à la programmation, à destination des enfants, comme pour ce qui est des autres théâtres et cinémas.

Les délibérations 2024 DDCT 161 2024 DDCT 167 2024 DDCT 168 sont adoptées (abstention de Mme LÉCUYER).

14°/ 2024 DAE 6

Subventions de 500 000 euros, avance remboursable (500 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

M. BALADI

Il s'agit de l'association PIE, que nous connaissons bien puisque son siège est dans le 8^e, boulevard Malesherbes. Elle réunit la Ville de Paris, la Caisse des dépôts et consignations et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Elle soutient la création et la reprise de petites entreprises, notamment de l'économie sociale et solidaire.

L'association PIE présente le bilan suivant pour 2023 : 253 prêts d'honneur remis pour 3 millions d'euros, 128 prêts d'honneur création d'entreprise pour 810 000 euros, 107 garanties France active pour 3 millions d'euros, 11 prêts sur le fonds de la Ville de Paris pour 456 000 euros, 4 prêts de dépôt de garantie pour 26 000 euros, 37 prêts participatifs solidaires France active pour 2,8 millions d'euros, et 3 prêts Paris amorçage ESS pour un montant de 65 000 euros.

Plus précisément pour le 8^e arrondissement, PIE nous a fourni la liste des entreprises qui étaient soutenues. Il y en a 18, qui représentent une centaine d'emplois. Je ne peux pas toutes les citer, mais tous les quartiers sont représentés, du quartier Saint-Augustin ou quartier Triangle d'or, en passant par le quartier Saint-Philippe du Roule. Je note notamment l'association Tutti passeurs d'arts.

La délibération 2024 DAE 6 est adoptée à l'unanimité.

15°/ 2024 DAE 123

Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

M. BALADI

Il s'agit de fixer le cadre du prochain renouvellement de la délégation de service public pour une durée de 6 ans, pour ce qu'on appelle les marchés découverts alimentaires. Il sera demandé au futur délégataire de poursuivre les axes déjà développés, mesures en faveur du pouvoir d'achat, renforcement des circuits courts, lutte contre le gaspillage, expérimentation de nouveaux stands et création d'espaces de convivialité notamment. Je rappelle qu'il y a à Paris deux marchés différents selon les arrondissements, et qu'à l'heure actuelle la société Dadoun a la concession des marchés du 8^e arrondissement.

Mme LÉCUYER

Comme vous l'avez rappelé, c'est la société Dadoun qui est délégataire des deux marchés alimentaires de l'arrondissement, le marché de plein air de la Madeleine et le marché biologique des Batignolles. Le rôle des concessionnaires est déterminant dans le fonctionnement des marchés, dont l'objectif premier est d'assurer le ravitaillement de la population parisienne en produits frais. Les délégataires assument l'installation des marchés, la gestion des commerçants, l'entretien des équipements, et ils participent à la collecte et au traitement des déchets.

Pour ne pas être trop longue, le bât blesse en particulier au sujet de l'animation. Je voulais évoquer évidemment le marché de plein air de la Madeleine, qui vivote depuis des années. J'étais d'ailleurs intervenue le 30 novembre 2021 sur ce sujet pour que vous preniez des initiatives locales d'aménagement et d'animation pour contribuer à redynamiser les flux passants dans le secteur. J'avais aussi regretté que les travaux de la place de la Madeleine n'aient pas du tout redynamisé la commercialité du secteur, bien au contraire. C'est un autre sujet, mais le départ d'Ikea est vraiment le signe que cette place de la Madeleine a beaucoup de mal à survivre.

J'en profite pour vous renouveler ma question. Quelles sont les mesures qui pourraient être prises pour contribuer à la promotion et à l'animation du marché de la Madeleine ? En tout état de cause, j'exprime un avis favorable sur ce projet de délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, les grosses sociétés, notamment Fauchon, sont parties parce que les loyers sont excessivement chers. Nous avons vécu des moments difficiles dans l'arrondissement. Avec les manifestations de gilets jaunes les samedis, les commerçants ne faisaient plus de chiffres d'affaires. Concernant le renouvellement des baux, comme beaucoup de biens appartiennent à des fonds étrangers, il n'est pas envisagé de baisse des loyers. C'est la raison pour laquelle Fauchon est parti et que l'immeuble Hediard n'a plus de traiteur de luxe.

En tant qu'élus, nous n'avons pas la main sur l'attribution de ces biens. Nous le regrettons. Quand nous avons fait refaire cette place de la Madeleine, ces entreprises étaient parties. Entre-temps, quelques sociétés sont arrivées, telles que Leroy Merlin. Il ne s'agit pas d'une boutique de luxe, mais cette enseigne s'est installée à l'emplacement d'un ancien garage, comprenant un parking. Le reste, ce sont trusts entre propriétaires de biens et les locataires qui ont les moyens de payer un loyer élevé pour pouvoir exploiter leur commerce. En tant que Mairie, on aimerait bien que cet espace soit dynamique comme dans les années 1980-1990, quand les gens venaient à Paris pour se rendre chez Fauchon et chez Hediard. Cela n'existe plus et je le regrette. Mais que pouvons-nous faire pour inciter les propriétaires à baisser les loyers ? Un commerçant a besoin de réaliser du chiffre. S'il ne peut pas en faire, il restitue le local. C'est ce qui s'est passé pour Fauchon.

Mme LÉCUYER

Je parlais plutôt du marché de la Madeleine.

Mme d'HAUTESERRE

Ce marché en question se tient le mardi matin et le vendredi matin, à part les riverains locaux, qui s'y rend ? Il faut être pragmatique. Les gens qui consomment dans cet espace-là, ce sont des personnes qui habitent dans ce périmètre. Je constate, puisque j'ai l'occasion d'y aller régulièrement, qu'il s'agit souvent de personnes d'un certain âge, retraitées, qui aiment retrouver les producteurs et les commerçants pour discuter et garder ce lien social.

Dadoun fait du commerce, si les commerçants ne s'y retrouvent pas, ils ne louent pas. C'est la vérité.

Mme LÉCUYER

Il y a peut-être des initiatives à prendre pour relancer ce marché.

Mme d'HAUTESERRE

Nous en avons fait.

M. BALADI

Pour compléter les propos de Madame le Maire, je rappelle qu'il existe deux marchés. Le marché biologique des Batignolles fonctionne bien. Le marché de la Madeleine également. Nous l'avons maintenu, parce que je vous rappelle que le marché allait fermer. Il y avait un contexte très particulier. Il est important de le dire. Nous nous sommes battus pour garder ce marché, malgré la rénovation de la place, puisqu'il n'y avait aucun projet de création de marché par la Ville, qui nous l'a clairement dit. Comme je l'ai déjà dit, il y a eu plusieurs lieux, et les commerçants ont préféré garder leur lieu initial. On a tenu cela à bout de bras, aussi pendant la pandémie de covid, alors que le

gouvernement avait dit du jour au lendemain qu'il fallait fermer les marchés alimentaires. Aujourd'hui, il vit encore et accueille des commerçants. Un bon nombre d'animations ont été faites. Madame le Maire a parlé de Dadoun, mais nous pouvons aussi rendre hommage à Marc COCOZZA, primeur et pilier du marché, aux côtés du poissonnier le vendredi qui fait du bon travail, sachant que le quartier n'a plus de poissonnier.

Vous parliez d'Ikea. Il est important de rappeler qu'Ikea ne se situe certes plus dans le 8^e mais demeure présent dans le 1^{er} arrondissement.

Je tenais aussi à dire que l'on voit place de la Madeleine, comme dans tout Paris, un renouveau des commerces, un changement des enseignes, parce que les modes de consommation ont changé. C'est une réflexion d'ensemble que nous devons avoir, en ne se focalisant pas seulement place de la Madeleine ou dans le 8^e.

Mme LÉCUYER

En l'occurrence, nous parlions du marché de la Madeleine.

La délibération 2024 DAE 123 est adoptée à l'unanimité.

16°/ 2024 DAE 158

Salon d'art contemporain et de design et Salon d'automne sur l'avenue des Champs Élysées du jeudi 17 octobre 2024 au dimanche 27 octobre 2024 - Convention de partenariat et tarification

Mme d'HAUTESERRE

Chaque année, depuis 1903, le Salon d'automne se tient à Paris. Comme son nom l'indique, il se déroule chaque automne, car il permettait à l'origine aux artistes de peindre des petits formats en extérieur l'été, et de les présenter ensuite dans le cadre du Salon. Initialement dévolu à l'impressionnisme, il convoque aujourd'hui tous les arts : peinture, sculpture, photographie, gravure, dessin, livre d'artiste ou encore art appliqué. La précédente édition du Salon d'automne n'avait pu se tenir qu'en janvier 2024 à la Grande Halle de la Villette.

Le Salon d'automne revient donc à son emplacement habituel pour cette nouvelle édition. Il se tiendra du 23 au 27 octobre dans la même structure que le Modern Art Fair, salon d'art contemporain, d'art moderne et de design qui se tient quant à lui du 17 au 20 octobre.

C'est l'allée nord du Jardin des Champs-Élysées qui sera utilisée cette année, en raison du démontage du Mégastore de Paris 2024. L'occupation est prévue du 7 au 29 octobre.

La délibération 2024 DAE 158 est adoptée à l'unanimité.

17°/ 2024 DAE 262

Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants

M. GAUGER

Cette délibération est destinée à soutenir les commerces qui ont été fermés en raison des Jeux olympiques et des arrêtés de la Préfecture. Ces Jeux olympiques ont été un succès. On s'est beaucoup investis autour de Madame le Maire. On parlait des marchés. Il s'agit justement de

nouveau d'une mesure pour laquelle le Mairie d'arrondissement s'est battue. Il y avait plus de marchés que prévus qui devaient fermer, notamment le marché bio des Batignolles. C'est grâce à l'intervention de Madame le Maire auprès de la Préfecture que ce marché a été maintenu. Trois autres n'ont pas pu l'être pour des raisons encore plus évidentes de géographie : le marché de la Madeleine, dont nous avons parlé tout à l'heure, le marché aux fleurs Reine Elizabeth II et le marché aux timbres. Vous savez exactement où sont les uns et les autres. Il s'agit d'un système d'exonération, qui vous est précisé dans la délibération : 423€ pour les places de commerçants concernant le marché aux timbres, 339€ concernant le marché aux fleurs Reine Elizabeth II, 256.665€ pour la société Dadoun et 150.769€ pour la société Bensidoun concernant le marché bio des Batignolles. Il s'agit d'un soutien continu pour nos commerçants. Nous vous appelons donc à voter pour cette délibération.

La délibération 2024 DAE 262 est adoptée à l'unanimité.

18°/ 2024 DFPE 134

Subventions de 87 761 euros et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour trois établissements d'accueil du jeune enfant

Mme DEBADIER

L'association «ABC Puériculture» gère 26 établissements d'accueil de petite enfance à Paris et propose également de la garde à domicile. Dans le 8^e arrondissement, elle dirige l'établissement multi-accueil Les Coquin'Ours au 7 bis rue de la Bienfaisance. Une subvention de 36 520 euros cette année sera allouée à «ABC Puériculture» afin de procéder à des travaux de rénovation, de réorganisation des espaces et de mises aux normes de l'établissement Coquin-Ours, tels que la salle de change, l'électricité ou encore le renouvellement du sol de la cour, la mise en place d'une double main courante pour que les enfants puissent utiliser les escaliers, etc. Mes chers collègues, je vous appelle à voter pour cette subvention.

La délibération 2024 DFPE 134 est adoptée (Mme LÉCUYER s'abstient).

19°/ 2024 DASCO 34

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)

Mme d'HAUTESERRE

Il s'agit de présenter cinq délibérations à la suite.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Le collège Octave Gréard bénéficie d'une dotation complémentaire de 22 628 euros : 19 000 euros pour les fluides (eau, électricité, gaz), 3 628 euros pour les travaux relatifs à la sécurité comme les déclencheurs manuels d'alarme et les blocs autonomes d'éclairage.

Le collège Condorcet bénéficie de 7 500 euros afin de mener des travaux d'entretien et de nettoyage des chéneaux, de remise en état du parquet d'une classe ainsi que le remplacement des blocs autonomes d'éclairage.

20°/ 2024 DASCO 35

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Face à la dérive des coûts de chauffage, la Ville de Paris a décidé de prendre en gestion directe ces dépenses. Les dotations des collèges concernés ne comprennent donc plus de part dédiée au chauffage – 6 pour mémoire. La dotation est établie à l'aide d'un forfait fixé par élève en fonction du taux de boursiers, de l'indice de position sociale de l'établissement et de la moyenne des notes écrites au brevet. Ainsi, la dotation initiale pour les deux collèges autonomes de l'arrondissement est fixée. Ainsi, la reprise de la gestion du chauffage expliquerait, selon les gestionnaires des établissements, les baisses : concernant Condorcet, il s'agit de 209 046 euros, contre 245 341 euros pour 2024 ; concernant Octave Gréard, il s'agit de 157 605 euros, contre 190 585 euros pour 2024.

21°/ 2024 DASCO 36

Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721€ euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Il s'agit du pendant de la délibération précédente, ce qu'on appelle les cités scolaires et les collèges imbriqués avec un lycée, comme le collège Chaptal qui bénéficie de 68 221 euros, contre 67 767 euros pour 2024.

22°/ 2024 DASCO 56

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Lors de la réforme des dotations à l'automne 2023, le montant forfaitaire a été modifié par un montant prenant en compte les critères sociaux, le nombre de boursiers, l'indice de position sociale ainsi que le taux de réussite de l'établissement. Il était prévu un mécanisme de dotation complémentaire pour les collèges touchés par une baisse de la dotation. Aucun collège du 8^e arrondissement ne touche de complément.

23°/ 2024 DASCO 138

Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Lors de la réforme des dotations à l'automne 2023, le montant forfaitaire a été modifié par un montant prenant en compte les critères sociaux, le nombre de boursiers, l'indice de position sociale ainsi que le taux de réussite de l'établissement. Avant, chaque collège percevait 2 000 euros forfaitairement. Pour 2025, le forfait est ainsi fixé pour Chaptal à 2 730 euros, contre 1 911 euros pour

2024, pour Condorcet à 4 620 euros, contre 3 272 euros pour 2024, et pour Octave Gréard à 3 582 euros contre 2 604 euros pour 2024.

Les délibérations 2024 DASCO 34, 2024 DASCO 35, 2024 DASCO 36, 2024 DASCO 56, 2024 DASCO 138 sont adoptées à l'unanimité.

24°/ 2024 DASCO 88

Conventions et subventions associées (24 914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin

M. TILLOY

Cette convention vise à encadrer des ateliers éducatifs dans 14 écoles parisiennes. C'est l'école Surène qui bénéficie de ce dispositif dans le 8^e arrondissement. Ces ateliers sont une opportunité pour les enfants et les parents de prendre du temps ensemble le samedi matin autour d'activités scientifiques, sportives voire techniques. Un appel à projets a été lancé au printemps dernier afin de confier à des associations l'organisation de ces ateliers. Au total, 12 associations ont été retenues. Deux associations se sont portées candidates pour l'école Surène. C'est l'association Synergie Family qui a été choisie, un seul financement par école étant prévu par la DASCO. Cette association mettra à disposition une coordinatrice, deux animateurs par atelier et un volontaire civique. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

La délibération 2024 DASCO 88 est adoptée à l'unanimité.

25°/ 2024 DEVE 74

Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Mes chers collègues, afin de réduire la consommation de vaisselles et les charges portées par le personnel des cantines, la caisse des écoles du 8^e arrondissement va déployer des plateaux en inox compartimentés dans quatre établissements, l'école Moscou, l'école Florence, l'école Louis de Funès et l'école Robert Estienne. Les plateaux sont fabriqués en Normandie.

Par ailleurs, la caisse des écoles se dote de tamis et de cellules de refroidissement afin de réaliser des compotes maison dans les établissements non encore équipés.

Enfin, afin de sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire, les déchets alimentaires seront désormais pesés sur des tables de tri dans les deux collèges où la caisse des écoles fournit des repas.

Au total, la caisse des écoles va bénéficier d'une subvention de 62 404,10 euros. Depuis 2020, la caisse des écoles a fortement progressé en termes d'alimentation durable. Nous espérons atteindre 60 % de produits labellisés bio ou de saison dès l'an prochain. Je vous remercie.

La délibération 2024 DEVE 74 est adoptée à l'unanimité.

26°/ 2024 DVD 110

Stationnement de surface – mesures d'ajustement

M. BARTHELÉMY

Cette délibération concerne trois ajustements relatifs au stationnement de surface durant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Le premier ajustement concerne certaines zones de stationnement résidentiel, qui étaient situées en zone rouge pendant les Jeux olympiques et paralympiques. Les abonnés concernés ont à juste titre bénéficié d'un dézonage de leur abonnement, puisqu'ils ne pouvaient pas stationner dans les zones qui leur avaient été attribuées, leur permettant de stationner au-delà des quatre zones situées autour de leur domicile. Afin qu'ils puissent bénéficier de cette possibilité temporaire de dézonage de stationnement, les services de la Ville ont mis en œuvre des mesures adaptées pour qu'ils évitent de recevoir des forfaits post-stationnement lorsqu'ils stationnaient en dehors de leur zone. La présente délibération vise à régulariser cette situation a posteriori.

Le deuxième ajustement concerne la tarification au poids des véhicules. Dans la même logique, il est apparu difficile pour la Ville de Paris de modifier pendant les Jeux paralympiques la tarification applicable aux véhicules les plus lourds votée en mai 2024. Je vous rappelle la délibération DVD 43-1 du Conseil d'arrondissement du 6 mai 2024. Son application était initialement prévue le 1^{er} septembre 2024. La Mairie de Paris propose que la mise en application de cette mesure soit différée d'un mois pour entrer en application le 1^{er} octobre.

Le troisième ajustement concerne le seuil de la tarification majorée au poids des véhicules hybrides, que la Mairie propose de fixer à 2 tonnes au lieu de 1,6 tonnes initialement prévus. Je vous rappelle la délibération 2024 DVD 43-2 du Conseil d'arrondissement du 6 mai 2024.

Puisque les trois ajustements sont solidaires et que nous avons voté lors du Conseil d'arrondissement du 6 mai 2024 contre les délibérations DVD 43-1 et 43-2 précitées, je vous propose de nous abstenir, en sachant qu'au Conseil de Paris nous voterons pour le premier ajustement, qui nous paraît juste, et contre les deux suivants.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, ces mesures d'assouplissement vont dans le bon sens, même si la politique du stationnement à Paris est véritablement un problème. Je forme d'ailleurs le vœu que la prise de conscience de la difficile mobilité des familles à Paris encourage l'Hôtel de Ville à revenir sur certaines dispositions des différentes réformes du stationnement de surface intervenues depuis 2021, notamment sur l'augmentation considérable des tarifs visiteurs. Le coût du stationnement a compliqué les déplacements familiaux dans la capitale.

J'aurais pu en parler lors de l'examen de la délibération DAE 262 sur les marchés découverts alimentaires et l'exonération des droits de place, mais je veux profiter de cette intervention pour parler de l'indemnisation des commerçants pendant les Jeux olympiques. L'État a mis en place des possibilités d'indemnisation pour les commerçants. Je souhaitais appeler votre attention sur ces dispositifs d'indemnisation et vous encourager à communiquer largement à ce sujet auprès de tous les professionnels de l'arrondissement, dont le chiffre d'affaires a été très impacté par les JO pour un grand nombre d'entre eux. Je vais m'abstenir lors du vote de cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Vous évoquez les indemnisations pour les commerçants qui n'ont pas bénéficié des touristes venus au moment des Jeux olympiques. L'ancien Préfet, M. CADOT, qui était en charge de la sécurité de

toute la zone Paris-Île-de-France, actuellement au Cabinet du Premier ministre, M. BARNIER, qui suite à des remontées de certains commerçants qui commençaient à constater que, dans un certain périmètre, leurs chiffres d'affaires étaient inférieurs à leur prévision, a proposé des indemnités par l'État. Or les autres années, de nombreux commerçants fermaient leur commerce au mois d'août. Pour pouvoir bénéficier des indemnités, il faut ainsi fournir les chiffres d'affaires des années antérieures et justifier qu'ils avaient fait davantage avec les mêmes salariés. Le dossier pourra être déposé sur la plateforme à partir de janvier 2025. Il revient aux commerçants de constituer leur dossier, avec les chiffres d'affaires des années passées. De nombreux commerçants pensaient bénéficier des touristes venus dans la capitale. Or, sans pouvoir justifier que leur commerce était ouvert à la même période les années précédentes, ils ne pourront pas bénéficier des indemnités. Certains commerçants, notamment les restaurateurs, qui étaient dans le périmètre des Champs-Élysées et des grandes avenues, ont bien travaillé. Malheureusement, ceux qui se trouvaient à l'extérieur du périmètre n'ont pas pu profiter de la venue des touristes pendant les Jeux olympiques.

Concernant le vote, on ne peut le dissocier qu'au Conseil de Paris et non au Conseil d'arrondissement. Au Conseil de Paris, nous voterons pour l'article premier et nous nous abstiendrons pour les deux autres.

La délibération 2024 DVD 110 est adoptée à une voix (Mme MICHEL). Abstention de la majorité, de Mme SEGOND et de Mme LÉCUYER (12 voix).

28°/ V08 2024 13

Vœu de Mme LÉCUYER pour que le Conseil de Paris dénomme une voie publique du 8^e arrondissement en hommage à François LEBEL, ancien Maire du 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Je n'ai pas bien compris pourquoi je n'ai pas pu présenter mon vœu dans la foulée du vôtre.

Mme d'HAUTESERRE

Parce que c'est le même. En tant que Maire, j'ai la prérogative de fixer l'ordre du jour.

Mme LÉCUYER

C'était le même sujet.

Mme d'HAUTESERRE

Le Maire est décisionnaire sur les vœux, notamment dans ce cadre. Vous avez été conseillère de Paris, donc vous avez bien vu que lorsque la Maire de Paris rend un hommage aux décédés les vœux proposés par les maires d'arrondissement sont prioritaires. Aujourd'hui, en tant que Maire d'arrondissement, je propose un vœu pour rendre hommage à mon prédécesseur.

Mme LÉCUYER

Je vais présenter mon vœu, que je retirerai, puisque je soutiens votre vœu, que j'ai voté. Il s'agit d'un hommage à François LEBEL dans l'espace public du 8^e arrondissement.

Je me félicite de votre vœu, qui vise à dénommer une voie publique du 8^e en hommage à François LEBEL. Je regrette qu'il n'y ait pas eu une communication au moment de son décès. Je ne sais pas comment les élus ont été prévenus. Pour ma part, j'ai été informée par Mme LEBEL. Mais il n'y a pas

eu de mail collectif. J'imagine que certains élus ont appris cela plus tardivement. Je regrette aussi l'absence d'un livre d'or, à moins que je n'aie pas eu d'information sur son existence.

Je vais faire un peu le même discours que le vôtre.

François LEBEL a été élu pendant très longtemps dans le 8^e arrondissement, qu'il aimait tant. Ancien Conseiller de Paris de 1977 à 2014, ancien Maire du 8^e arrondissement de 1983 à 2014, réélu en 1989, 1995, 2001 et 2008, François LEBEL est décédé le 22 août, à l'âge de 80 ans. Il aura consacré sa vie politique à Paris et aux habitants du 8^e arrondissement, tenant même, après 2014, et après avoir été Maire, à redevenir simple Conseiller du 8^e arrondissement, jusqu'en 2020. Il fut un élu de proximité dont la connaissance fine du 8^e et de ses administrés, ainsi que la combativité pour défendre leurs intérêts, étaient notoires. Il se mobilisa beaucoup, notamment pour les écoles et pour le conservatoire du 8^e arrondissement.

Comme vous le savez, le choix de la voie publique doit avoir autant que possible un rapport concret avec le parcours et la biographie de la personne à laquelle la dénomination rend hommage. Aujourd'hui, 6 des 15 écoles du 8^e arrondissement portent des noms de lieux et non de personnes : l'école maternelle Bienfaisance, l'école maternelle Moscou, l'école primaire Bienfaisance, l'école primaire Florence, l'école primaire Monceau, etc. Je propose donc que la Maire du 8^e arrondissement puisse suggérer que l'une de ces écoles maternelles ou primaires soit dénommée « école François Lebel ».

Cela étant suggéré, je retire mon vœu pour soutenir celui de la majorité, dont je me félicite et que je vote sans la moindre réserve, puisqu'il est identique.

Mme d'HAUTESERRE

Concernant l'annonce du décès de François LEBEL, c'est son fils qui a appelé mon secrétariat pendant les vacances, puis il y a eu une publication dans *Le Figaro*. Après la messe, son cercueil a été emporté à Amiens pour y être inhumé. Mme Nathalie LEBEL m'a simplement dit qu'il était atteint d'un cancer du poumon parce qu'il était un gros fumeur, qu'il a eu un traitement, une chimiothérapie qu'il ne souhaitait plus poursuivre, et qu'il n'a pas souffert. Il est parti dans son sommeil. Il était dans sa 80^{ème} année.

Je m'étais occupée de la campagne de François LEBEL en 2008. Il était pour la première fois tête de liste sur une liste dissidente. Dans le 8^e arrondissement, c'était souvent une femme qui était investie par le parti qu'il appelait la firme, tête de liste. Il a été élu Maire au troisième tour. En 2014, si j'avais dû l'écouter, certaine personne n'aurait pas été sur ma liste et ne serait pas conseillère de Paris. C'est une anecdote et je n'ai pas envie d'entrer dans les détails.

Maintenant, paix à son âme. Je suis en très bonne relation avec son épouse. Je me suis mise à sa disposition, si elle a besoin de quoi que ce soit. On va discuter pour savoir comment on va gérer cela et proposer un emplacement. Comme il habitait dans le 9^e arrondissement, la Maire a peut-être aussi prévu quelque chose...

M. BALADI

Il y a un délai. Maurice COUVE de MURVILLE a mis 40 ans pour avoir une petite place dans le 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Nous faisons une proposition, ensuite, les services de la ville y travailleront.

Mme LÉCUYER

On imagine que ce ne sera pas immédiat. En revanche, vous avez su voter sans problème pour dénommer un jardin près des Champs-Élysées Line Renaud, à la demande de Mme MACRON.

Mme MICHEL

J'espère que vous ne comparez pas Line RENAUD à François LEBEL.

Mme LÉCUYER

En tout cas, François LEBEL a été au service du 8^e arrondissement pendant 41 ans, ce qui n'est pas le cas de Line RENAUD, qui est encore vivante, ce qui n'est pas le cas de François LEBEL.

Mme d'HAUTESERRE

Nous n'allons pas faire de polémique. Nous allons faire la demande. Son fils a précisé qu'il ne voulait pas être médiatisé. C'était quelqu'un de réservé. Nous dialoguerons ensuite avec son épouse et ses deux enfants. Nous proposons, mais la famille doit être d'accord pour trouver un lieu.

Mme LÉCUYER

On aurait pu au moins mettre en place un livre d'or pendant un petit moment, pour que les habitants puissent s'exprimer et écrire leurs condoléances, comme cela se fait dans les mairies au moment du décès d'élus, qu'ils soient maires ou conseillers d'arrondissement.

M. HESSE

C'est trop tard, maintenant.

Mme LÉCUYER

C'est peut-être un peu tard, effectivement. C'est dommage.

Le vœu V08 2024 13 est retiré.

27°/ V08 2024 12

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris participe pleinement au cofinancement du plan "un métro pour tous" proposé par la Présidente de la Région Île-de-France

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, chers collègues. La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France et du syndicat Île-de-France Mobilité, Valérie PÉCRESSÉ, a proposé le 27 août un plan intitulé « un métro pour tous », qui vise à mettre en accessibilité le réseau des 13 lignes historiques du métro parisien d'ici à 20 ans. Elle s'engage à ce que la Région Île-de-France finance le tiers du coût de ce plan, estimé entre 15 et 20 milliards d'euros, et appelle l'État et la Ville de Paris à participer au cofinancement des deux tiers restants.

Nous le savons, la mobilité de tous les Parisiens est un enjeu majeur pour la capitale. Elle est une condition de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et elle doit être un objectif prioritaire des politiques publiques déployées pour moderniser et adapter les transports en commun. Un Parisien sur deux connaît ou connaîtra une situation de handicap au cours de sa vie, et l'allongement de la durée de la vie fait que tous les Parisiens sont ou seront concernés par l'accessibilité des transports.

La prise en compte du handicap est d'abord un devoir moral. Elle est ensuite une source de progrès pour la société dans son ensemble, progrès pour l'accessibilité des transports profitant par exemple au confort des personnes âgées et des parents avec enfants en bas âge. L'évolution des mentalités sur le handicap et sur les personnes en situation de handicap est enfin une nécessaire prise en compte de la différence et donc un facteur de cohésion sociale. Les Jeux paralympiques ont été de ce point de vue un véritable succès.

Si la Ville de Paris participait au tiers du financement du plan vicennal proposé par Mme PÉCRESSE, cela représenterait un coût compris entre 250 et 333 millions d'euros par an, soit entre 2,7 et 3,5 % de ses dépenses annuelles de fonctionnement. Si l'enjeu a un coût, il n'a pas de prix.

La bonne utilisation des ressources publiques exige bien sûr de prévoir plusieurs scénarios chiffrés pour les travaux de mise en accessibilité et la priorisation des stations, en fonction de la difficulté technique et de l'affluence publique, de sorte que la mise en accessibilité du réseau soit progressive, sur 20 ans, et éventuellement partielle, à terme, si les moyens s'avéraient insuffisants.

C'est pourquoi je vous propose que le Conseil du 8^e arrondissement émette le vœu que la Ville de Paris participe pleinement au cofinancement du plan « un métro pour tous » proposé par la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, et identifie pour chaque ligne de métro et dans chaque arrondissement desservi, en associant les élus locaux, les stations qui bénéficieront prioritairement de la mise en accessibilité progressive du réseau, en privilégiant le volume des entrées et des sorties.

J'en profite pour vous demander si vous avez, à la lecture de mon vœu, réfléchi aux stations qui sont prioritaires dans le cadre de cette mise aux normes PMR dans le 8^e arrondissement. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Madame, j'ai eu l'occasion d'échanger avec Pierre DENIZIOT, Conseiller régional délégué spécial auprès de la Présidente de la Région Île-de-France, Valérie PÉCRESSE, en charge du handicap et de l'accessibilité.

Le projet « métro pour tous » définit les priorités pour l'accessibilité de toutes les personnes qui ont des difficultés à se déplacer dans les transports en commun.

La notion de personne à mobilité réduite (PMR) inclut toutes les personnes qui ont des difficultés à se déplacer : personnes en fauteuil roulant, personnes malvoyantes, personnes avec des poussettes ou chargées de valises.

Il faudrait envisager des travaux de grande ampleur, c'est-à-dire l'installation d'ascenseurs, des escaliers mécaniques, et la mise aux normes d'escaliers pour accéder aux stations de métro.

Les associations en charge du handicap ne souhaitent pas que ce dossier soit politisé pour qu'il puisse aboutir, en y associant l'État et la Ville de Paris, en mettant toutes les parties autour de la table.

C'est une urgence, en effet. Le Grand Paris Express est progressivement livré. Cela débute cette année avec le prolongement de la ligne 14 et continue l'an prochain avec celui de la ligne 15 Sud. Ce sont des lignes 100 % accessibles, souvent en correspondance avec le métro historique. Le risque est grand de voir des usagers en fauteuil roulant rester sans solution pour atteindre leur destination.

Le 5 septembre dernier, un pacte a été signé entre la Région Île-de-France, la Ville de Paris et France Handicap. À cette occasion, Paris a proposé d'utiliser le produit d'une réforme de la taxe de séjour, aujourd'hui plafonnée à 14,95 euros par nuit et par chambre, en instaurant un pourcentage du prix de la nuitée. Berlin applique ainsi un taux de 5 % et New York un taux de 15 %. Cela nécessite bien sûr un arbitrage du gouvernement.

Aussi, sans renier les objectifs du vœu, nous appelons à son retrait, sinon son rejet, au profit de l'instauration d'une démarche partenariale que nous proposerons en Conseil de Paris, seule instance décisionnelle concernant le budget parisien.

Mme LÉCUYER

Je maintiens mon vœu.

Mme d'HAUTESERRE

J'émet donc un avis défavorable de la majorité (10 voix). Mme LÉCUYER vote pour. Abstention de Mme MICHEL et de Mme SEGOND

Le vœu V08 2024 12 est rejeté.

29°/ Q08 2024 05

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le rôle de médiation que la mairie compte jouer pour rassurer les riverains du futur centre d'hébergement Emmaüs au 16 rue Alfred de Vigny

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, comme ils l'ont exprimé au cours de la réunion d'information organisée le 3 septembre, les riverains du 16 rue Alfred de Vigny, habitants et représentants d'institutions diverses, sont préoccupés par les troubles du voisinage et à l'ordre public qu'ils pourraient subir du fait du projet d'installation à cette adresse d'un centre d'hébergement opéré par Emmaüs pour des personnes en situation de précarité.

Ces riverains souhaitent la mise en place de mesures de prévention des risques de troubles et, en cas de survenance de ces troubles, de mesures de rétablissement de la tranquillité du voisinage et de l'ordre public. Dans cette perspective, la Mairie du 8^e arrondissement pourrait jouer un rôle de médiateur et apporter ses bons offices pour que soit mise en place une « charte de bon voisinage », cosignée par Emmaüs et les représentants des riverains, et un comité de suivi qui se réunirait suivant une périodicité à convenir. Cette charte devrait notamment prévoir un canal de communication permanent entre les riverains, les équipes d'Emmaüs et les agents de sécurité du centre. Parmi les points de vigilance, elle pourrait stipuler que l'espace public au droit du centre d'hébergement n'a pas vocation à être occupé par les personnes qui y sont hébergées.

Ma question est la suivante. Comment la mairie du 8^e arrondissement compte-t-elle durablement jouer son rôle de médiation pour rassurer les riverains du futur centre d'hébergement Emmaüs au 16 rue Alfred de Vigny ? Et prendra-t-elle l'initiative de proposer la mise en place d'une « charte de bon voisinage » et d'un comité de suivi ?

Ce sujet fait beaucoup de bruit dans le quartier. Je pense qu'une communication large pourrait tout à fait soit rassurer, soit informer les gens, dont un certain nombre sont vent debout contre ce projet.

Mme SEGOND

Je me demande juste si, en plus d'être pauvres, les gens sont agressifs, puent, etc. Je trouve que la façon dont c'est tourné est complètement spécieuse. C'est scandaleux.

Mme LÉCUYER

La question que je pose ?

Mme SEGOND

Oui, la question et le débat autour de cela. Je suis outrée.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, cet immeuble, à l'angle de la rue Alfred de Vigny et du boulevard de Courcelles, a été acheté en 2021 par un marchand de biens. Le lieu est alors devenu un spot de tournages, de défilés de mode, et de tout un tas d'événements causant des nuisances pour les riverains, qui m'ont régulièrement interpellée. Nous avons alors décidé de réguler les tournages et événements en interdisant le stationnement de camions techniques dans la rue.

Le propriétaire du 16 rue Alfred de Vigny a proposé à l'État de mettre son bien à disposition pour créer un centre d'hébergement. L'État, la Préfecture de Région, a confié la gestion du centre à Emmaüs Solidarité. Le bail est directement conclu entre Emmaüs Solidarité et le propriétaire.

Nous avons déjà joué notre rôle de médiateur, dès que le projet de centre d'hébergement d'urgence a été porté à notre connaissance. L'ensemble des riverains de la rue Alfred de Vigny ont été conviés le 3 septembre dernier, comme vous l'écrivez, à une visite de l'immeuble en présence d'Emmaüs Solidarité, au cours de laquelle les éléments suivants ont été précisés. Dans l'affichette apposée dans la rue par des riverains inquiets, ceux-ci nous remercient d'ailleurs d'avoir informé les riverains et de nous être engagés à relayer tous leurs signalements.

Les publics cibles, d'un commun accord entre l'État et Emmaüs Solidarité, sont les familles, monoparentales ou non. Il n'y aura pas d'hommes isolés. Dans la pratique, ce sont essentiellement des femmes avec de jeunes enfants, en situation de grande précarité, qui seront accueillies. Elles travaillent notamment dans les services à la personne, par exemple dans les arrondissements de l'Ouest parisien.

Une quarantaine de familles pourraient être accueillies, au total autour de 120 personnes. 16 salariés d'Emmaüs seront présents en permanence, et deux agents de sécurité s'assureront que seules les familles accueillies rentrent. Les proches, les amis, etc., ne seront pas acceptés. C'est le SIAO, c'est-à-dire l'État, qui orientera les familles. Emmaüs s'est engagé auprès de nous à étudier des situations locales pour les inclure dans le dispositif.

Chaque famille signera un règlement intérieur, fixant également le volet d'accompagnement social. En cas de manquement, Emmaüs demandera au SIAO un départ de la famille et une réorientation dans un autre centre.

Le bail est prévu pour 6 ans. Les riverains disposeront d'un contact pour signaler tout manquement. Une réunion régulière sera organisée avec les riverains pour poursuivre le dialogue. Hier encore, nous échangeons avec des riverains, vigilants, mais constructifs, sur ce dossier.

Une éventuelle charte n'apporterait donc rien, car les outils d'un dialogue en continu sont déjà en place. Je rappelle que le centre d'hébergement d'urgence situé rue Washington, que j'ai dû gérer, n'a pas fait l'objet de remarque des riverains, si tant est qu'il existât depuis plus d'un an quand vous nous avez interrogés sur cet emplacement.

Nous avons organisé cette réunion dans la période des Jeux olympiques et paralympiques. Les riverains étaient présents et inquiets. Un homme a manifesté bruyamment son désaccord. D'autres riverains nous ont dit de ne pas nous inquiéter, qu'il ne représente pas toutes les familles qui habitent dans le périmètre, qu'ils sont constructifs et qu'ils comprennent ce qu'est la précarité, même s'ils habitent dans un quartier luxueux. Concernant Saint-Pétersbourg, il n'y a pas eu de drame ainsi que pour les rues Constantinople et Washington.

Il ne sert donc à rien de créer des tensions et des polémiques. La situation est déjà difficile, avec la fracture sociale et sociétale actuelle. Il est inutile d'en créer d'autres.

J'ai dit à ces personnes présentes, qui m'ont remerciée, que je serai vigilante. Les personnes qui viendront seront sélectionnées et responsabilisées. Emmaüs a assuré qu'il n'y aura pas de problème. Il a d'autres centres dans d'autres arrondissements de l'Ouest parisien et tout se passe bien.

Mme LÉCUYER

L'idée était d'être constructive, parce qu'il existe ces fameuses chartes de bon voisinage dans d'autres centres Emmaüs de Paris, qui permettent de graver dans le marbre des règles de savoir-vivre ensemble. C'était une suggestion.

Mme d'HAUTESERRE

Essayons d'être adultes et responsables. J'ai dit à Emmaüs que je serai vigilante, que je réponds aux attentes des administrés.

M. TILLOY

Emmaüs demande déjà aux habitants de signer un règlement intérieur.

Mme DEBADIER

Je voudrais remercier Mme SEGOND pour son intervention. Le riverain évoqué par Madame le Maire, a employé les mêmes termes que vous, Mme LÉCUYER.

Mme LÉCUYER

Quels termes ?

Mme DEBADIER

Par rapport à ce qu'a dit Mme SEGOND. Je lui ai quand même reproché de ne pas avoir trop d'humanité. Il y a deux choses. Il s'agit de vérifier qui entre dans cet immeuble, mais aussi de penser aux personnes qui n'ont pas de logements. C'est pour cela que j'ai employé le terme d'humanité.

Mme LÉCUYER

Avez-vous lu ma question ?

Mme DEBADIER

Complètement.

Mme d'HAUTESERRE

Merci. Notre ordre du jour est épuisé, la séance est levée. Nous nous retrouverons le 5 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20 heures 20.



Jeanne d'HAUTESERRE